

Question présentée par le député :

M. Boris Calame

Date de dépôt : 22 mars 2018

Question écrite urgente

Elections 2018 du 15 avril 2018 – Brochure [explicative] officielle éditée par la Chancellerie d’Etat – Quelques explications méritent d’être données aux électrices et électeurs genevois

Indépendamment des éventuels recours qui pourraient être déposés dans le cadre de ces élections, est-il concevable que la Chancellerie d’Etat et/ou le service des votations « s’amuse(nt) » dans la réalisation et la publication du matériel de vote ?

En effet, en page 18 de la brochure, qui est consultable en ligne dans sa version révisée¹ du 20 mars 2018, il est publié, pour le premier tour de l’élection au Conseil d’Etat, une version « fictive », réduite et « illustrative » d’un bulletin de vote avec une liste particulièrement surprenante de « candidat-e-s », où l’on peut lire (*en italique : ce qu’il faut comprendre ?*) :

LISTE N°1	AAA	TENRIEN Jean	<i>J’entends rien</i>
		VISSANTE Lara	<i>La ravissante</i>
		MANVUSA Gérard	<i>J’ai rarement vu ça</i>
		TIMETRE Vincent	<i>Vingt centimètres</i>
		BONNO Jean	<i>Jambonneau</i>
LISTE N°2	BBB	PAMOUS Nahmas	<i>N’amasse pas mousse</i>
		PALTEM Jay	<i>J’ai pas le thème</i>
		FAIRE Lucie	<i>Lucifer</i>
		MASSOIRE Lara	<i>La ramassoire</i>
		NISSANCE Rémy	<i>Réminiscence</i>

¹ https://www.ge.ch/elections/20180415/doc/brochure_WEB.PDF

	SILASORTIE Paris	<i>Par ici la sortie</i>
LISTE N°3 CCC	TENSION Manu	<i>Manutention</i>
LISTE N° 4 DDD	CATURE Gary	<i>Caricature</i>
	POSITION Paul	<i>Pole position</i>
LISTE N° 5 EEE	LEMEILLEUR Jean	<i>Jean le meilleur</i>
	TOUJOURPRET Valérie	<i>Valérie toujours prêt[e]</i>
	TROPBON Josianne	<i>Josianne trop bon[ne]</i>
	TROFORT Béatrice	<i>Béatrice trop fort[e]</i>
	VALABLE Gérard	<i>Gérard valable</i>
LISTE N° 6 FFF	N BRACELET Guido	<i>Guidon-bracelet</i>
	TORIAL Edy	<i>Editorial</i>
	MANGÉPA Jean	<i>J'en mange pas</i>
LISTE N° 7 GGG	PERSONNE Jean	<i>Jean personne</i>
	AVOIR Pierre	<i>Pierre-à-Voir</i>
LISTE N° 8 HHH	SIJAMAIS Francis	<i>Francis si jamais</i>
	PEUTETRE Jérémie	<i>Jérémie peut-être</i>
LISTE N° 9 III	ICANT Claude	<i>Claude i can't</i>
LISTE N° 10 JJJ	CIROUL Pierre	<i>Pierre qui roule</i>
LISTE N° 11 KKK	CLOWN Paul	<i>Paul [le] clown</i>
	GUIGNOL Valérie	<i>Valérie [le] guignol</i>
	GNAFRON Clotilde	<i>Clotilde [le] gnafron</i>

A la lecture de ce qui précède, mes questions au Conseil d'Etat et à ses services, que je remercie par avance de leurs réponses, sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat, qui ne s'est pas exprimé à ce sujet dans son point de presse du mercredi 21 mars 2018², considère-t-il cela comme insignifiant ?**
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il expliquer comment une telle « plaisanterie » peut trouver place dans un document officiel, plus encore dans le cadre d'une élection au Conseil d'Etat ?**

² <https://www.ge.ch/document/point-presse-du-conseil-etat-du-21-mars-2018>

3. *Le Conseil d'Etat peut-il préciser quels sont les moyens de contrôles qui sont mis en place jusqu'à la signature du « bon à tirer », valable pour publication, même électronique ?*
4. *Le Conseil d'Etat peut-il préciser quelles sont les structures responsables de la réalisation de ladite brochure, ainsi que celles qui en ont validé la mise à jour du 20 mars 2018 ?*
5. *Le Conseil d'Etat est-il conscient des dégâts d'images que cela porte à l'ensemble de la classe politique, élu-e-s et candidat-e-s (actuel-le-s et futur-e-s), et sur l'administration... que ce soit auprès du peuple genevois, mais aussi des autres cantons, notamment par le fait que cette publication est disponible librement sur internet ?*
6. *Le Conseil d'Etat peut-il préciser si la commission électorale a été associée ou consultée à cette publication, le cas échéant a-t-elle donné son accord ?*
7. *Le Conseil d'Etat peut-il communiquer les mesures qui ont été et/ou vont être prises pour que cela ne puisse se reproduire et que les corrections complémentaires indispensables soient réalisées ?*